Rapport sur les droits de l’homme et la démocratie dans le monde et la politique de l’ Union européenne en la matière – rapport annuel 2021

2021/2181(INI) - 20/12/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de María Soraya RODRÍGUEZ RAMOS (Renew Europe, ES) sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière.

Tout d'abord, les députés ont souligné que les graves menaces qui pèsent actuellement sur le multilatéralisme et le droit international sont telles que **l'UE doit jouer un rôle encore plus engagé** dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde. Les politiques et les actions de l'UE en matière de droits de l'homme devraient conduire à des actions plus affirmées, plus décisives et plus efficaces, avec l'aide de tous les instruments à sa disposition.

Le **plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024** constitue une feuille de route des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme, qui devraient être au centre de toutes les politiques extérieures de l'UE. Toutefois, pour faire progresser efficacement les droits de l'homme dans le monde, l'UE doit assurer la cohérence entre ses différentes politiques internes et externes.

Défis généraux et outils politiques

Les auteurs du rapport ont souligné l'affaiblissement de la protection de la gouvernance et des institutions démocratiques et des droits de l'homme universels, ainsi que le rétrécissement de l'espace de la société civile, observés dans le monde entier. Ils appellent l'UE et ses États membres à déployer des efforts plus concertés pour relever les défis en matière de droits de l'homme dans le monde, tant individuellement qu'en coopération avec des partenaires internationaux partageant les mêmes valeurs, notamment au sein des Nations unies.

L'importance du **nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale** (IVDCI) - L’Europe dans le monde et du plan d'action de l'UE pour les droits de l'homme et la démocratie 2020-2024 pour cet objectif a été soulignée. Les députés ont appelé à l'utilisation du **vote à la majorité qualifiée au Conseil** sur les questions relatives aux droits de l'homme, ce qui renforcerait la coopération sur les questions d'intérêt stratégique essentiel pour l'UE.

Régimes autocratiques

Profondément préoccupés par le **nombre croissant de démocraties «illibérales»** et de régimes autocratiques, qui sont majoritaires dans le monde pour la première fois en vingt ans, l'UE et les États membres sont invités à utiliser pleinement les outils dont ils disposent, y compris leur poids économique dans le cadre de leurs relations commerciales mutuelles, pour développer un soutien plus ambitieux à la liberté, à la bonne gouvernance, à l'État de droit et aux institutions démocratiques, ainsi que pour contribuer à garantir un espace pour la société civile dans le monde.

L'UE devrait continuer à intensifier sa coopération avec les États-Unis et d'autres partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs, afin de soutenir la liberté et la démocratie dans le monde entier et de faire reculer les régimes autoritaires et totalitaires.

Programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie

Les députés ont demandé une plus grande transparence concernant les dispositions relatives aux droits de l'homme dans les accords de financement au titre de l'IVDCI et une clarification du mécanisme et des critères de **suspension de ces accords** en cas de violation des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit ou de cas graves de corruption.

La Commission devrait **s'abstenir strictement d'utiliser l'appui budgétaire** aux gouvernements de pays tiers en tant que modalité opérationnelle pour l'aide humanitaire dans les pays qui sont le théâtre de violations généralisées des droits de l'homme et d'une répression des défenseurs des droits de l'homme.

Justice internationale

Les députés ont réitéré leur soutien ferme à la **Cour pénale internationale** (CPI), seule institution internationale capable de poursuivre certains des crimes les plus odieux du monde et de rendre justice à leurs victimes. Un soutien financier adéquat devrait être fourni pour permettre à la CPI de mener à bien ses missions.

COVID-19

Le rapport a souligné que la COVID-19 a considérablement renforcé les tendances récentes des démocraties illibérales et des régimes autocratiques à affaiblir la démocratie. À cet égard, les députés ont déploré **l'utilisation abusive de la crise épidémiologique** par ces régimes pour restreindre davantage les libertés d'expression, de réunion et de religion et de croyance en limitant le fonctionnement des institutions démocratiques et en réprimant la dissidence, notamment en limitant la liberté des médias en ligne et hors ligne et en ciblant les critiques et les lanceurs d'alerte par des campagnes de diffamation.

En outre, l'UE est invitée à accroître son soutien pour lutter contre les conséquences négatives du COVID-19, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité.

Défenseurs des droits de l'homme

Se déclarant gravement préoccupée par la situation précaire des défenseurs des droits de l'homme et par le fait qu'ils sont victimes d'une violence croissante, y compris d'assassinats ciblés, l'UE devrait élaborer **une stratégie en vue d'une action ambitieuse de l'UE** pour faire face au nombre croissant d'attaques contre les défenseurs des droits de l'homme. Elle est également invitée à créer un système européen de délivrance de visas de courte durée pour la relocalisation temporaire des défenseurs des droits de l'homme.

Libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association

Le rapport rappelle que des révélations récentes telles que le scandale Pegasus de NSO confirment que l'espionnage des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, entre autres, est une question extrêmement alarmante et semble confirmer les dangers de l'utilisation abusive des technologies de surveillance pour porter atteinte aux droits de l'homme. Les députés ont souligné la nécessité d'une **réglementation nationale et internationale** plus solide dans ce domaine.

Droit à un environnement sûr

Les députés ont noté que l'année 2020 a vu une détérioration considérable de la situation des **victimes de la traite**, dont la majorité sont des femmes, car elles ont été laissées dans une position encore plus vulnérable par la pandémie de COVID-19. Le rapport a salué le lancement de la stratégie de l'UE sur la lutte contre la traite des êtres humains (2021-2025).

Droit de participer à des élections libres et équitables

Les députés ont fermement condamné l'érosion des valeurs démocratiques dans un certain nombre de pays tiers et les atteintes à l'intégrité électorale, la violence électorale, l'utilisation abusive des ressources administratives par les partis au pouvoir, les mesures de répression à l'encontre des opposants politiques, la censure et les menaces à l'encontre des médias indépendants, ainsi que la montée de la désinformation. L'UE est invitée à cibler et à contrer cette situation extrêmement préoccupante et à présenter **des propositions concrètes**, en réaffirmant sa volonté de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des valeurs démocratiques et des élections libres et équitables dans les pays tiers.

Corruption et droits de l'homme

Soulignant que la corruption facilite, perpétue et institutionnalise les violations des droits de l'homme, l'UE est invitée à adopter **des instruments** à l'encontre des dirigeants autoritaires et de ceux qui les soutiennent financièrement, y compris ceux qui sont impliqués dans la fraude électorale, à détecter et à geler les avoirs illicites, et à promouvoir l'application de la **compétence universelle** en cas de violations flagrantes des droits de l'homme.

Régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (Loi Magnitsky de l'UE)

Le rapport a salué l'adoption du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, complément essentiel à la boîte à outils de l'UE en matière de droits de l'homme et de politique étrangère, qui renforce le rôle de l'UE en lui permettant de prendre des mesures restrictives à l'encontre des personnes physiques et morales impliquées dans de graves violations des droits de l'homme dans le monde entier.

Les députés ont réitéré leur demande d'étendre le champ d'application du régime de l'UE aux actes de corruption afin de cibler efficacement les agents économiques et financiers qui facilitent les violations des droits de l'homme. La Commission devrait présenter une proposition législative visant à créer un **régime mondial de sanctions indépendant pour lutter contre les actes de corruption**, établi sur la base des dispositions de la convention des Nations unies contre la corruption.